



SIGOYER

Hautes-Alpes



BULLETIN
MUNICIPAL
N°15
DECEMBRE 2002

LE MOT DU MAIRE ...

Je mesure la difficulté de répondre aux souhaits, souvent très différents, voire opposés de l'ensemble de la population.

Les municipalités qui nous suivront, feront, à l'image de la nôtre et de celles qui nous ont précédées, tous leurs efforts pour rendre Sigoyer, son village et son territoire, encore plus accueillant, qu'il n'est actuellement.

Cela se fera à condition de résister à la forte demande d'urbanisation, mais aussi en acceptant de modifier nos habitudes et nos comportements dans deux domaines :

- La sécurité qui est une préoccupation majeure de la vie quotidienne, sécurité routière notamment, afin que le « tout voiture » ne transforme pas nos routes en circuits automobiles.

- L'environnement, car le vaste territoire qui nous a été légué ne peut être pris pour une décharge.

Nous sommes à l'aube du tri sélectif, et nous n'avons pas encore réussi à avoir collectivement des comportements responsables en matière de collecte des ordures ménagères et d'évacuation d'autres déchets vers la déchetterie.

C'est au niveau de la commune que ces nouveaux comportements doivent prendre corps.

Si les élus font nécessairement des choix politiques et donnent le ton, c'est en étant solidaires que nous pourrons montrer que notre capacité de réaction collective est effective.

C'est notre vœu à tous.

Que cette année nouvelle soit riche de fraternité et de paix ; que vous puissiez connaître avec vos familles les joies chaleureuses et profondes qui sont la richesse de l'homme.

Alain BONNARDEL

AU FIL DES REUNIONS ...

Réunion du 17 septembre 2002

Délibérations prises :

☞ **Centre Communal d'Action Sociale** : mise en place du Conseil d'Administration : le CCAS existe de plein droit mais son fonctionnement passe par la mise en place d'un Conseil d'Administration. Le conseil municipal se prononce favorablement à cette mise en place. Le nombre d'administrateurs a été fixé à 7, le Maire étant président de droit, il a été procédé à l'élection des 3 représentants de la municipalité. Ont été élus : Gabanou Agnès, Luszczynski Sabine et Cornil Jean-Marc. Les 3 administrateurs extérieurs seront désignés ultérieurement*.

* par arrêté du 2 Décembre ont été désignés : Lucette Faure, Éric Gerbaud et Guy Tourrès.

☞ **Maison des Associations** : Il est prévu de réhabiliter l'ancien garage communal en « Maison des Associations ». Un avant-projet sommaire a été présenté au conseil municipal, une réflexion sera engagée en commission pour la réalisation du projet définitif. Pour les demandes de subventions, le conseil municipal donne son accord de principe pour déléguer la maîtrise d'ouvrage à la CCTB.

☞ **Gestion du réseau d'eau potable** : Devant le nombre important de factures impayées et dans un souci de simplification de la gestion, le Maire propose que la facturation de l'eau relative aux locataires se fasse directement auprès des propriétaires. Adopté à l'unanimité.

☞ **Création d'un poste d'agent d'entretien** : le contrat de saisonnier du nouvel employé communal prendra fin courant décembre, le Maire propose de l'embaucher sur un poste de stagiaire lors du renouvellement du contrat, le conseil se prononce favorablement à la création de ce poste.

☞ **Demande de subvention** : une subvention de 300 euros a été accordée à l'association de « Sauvegarde du Patrimoine ».

Autres décisions :

☞ **Garderie périscolaire** : après une année de fonctionnement, le bilan présenté fait apparaître une très faible fréquentation et une charge importante pour la commune. Celle-ci ne sera pas reconduite pour la présente année scolaire.

☞ **Route forestière de Céüzette** : durant l'été le cadenas de la barrière donnant accès à la route pastorale de Céüzette a été fracturé et changé 3 fois ! Un nouveau cadenas de sécurité a été mis en place. Il est rappelé que pour des raisons de sécurité, cette route n'est pas ouverte au public, seuls les usagers ont un droit d'accès.

☞ **Réhabilitation du presbytère** : tous les dossiers de demande de subventions ont été déposés. Une consultation d'architecte est en cours pour désigner un maître d'œuvre.

BÂTIMENTS COMMUNAUX ...

Travaux terminés

ECOLE	
<i>1^{ère} tranche (années 1999 et 2 000)</i>	
Montant des travaux TTC en euros	56 900
Financement :	
- Subventions Etat	18 870
Département	22 015
	16 015
<i>2^{ème} tranche (années 2001 et 2002)</i>	
Montant des travaux TTC en euros	91 230
Financement :	
- Subventions Département (prévision)	45 475
	45 755
<i>3^{ème} tranche (année 2002)</i>	
Montant des travaux TTC en euros	18 365
Financement :	
- Subventions Département (prévision)	9 200
	9 165
<i>Total des 3 tranches</i>	
Montant des travaux TTC en euros	166 495
Financement :	
- Subventions Etat	18 870
Département	76 690
	70 935

GARAGE COMMUNAL	
Montant des travaux TTC en euros	99 150
Financement :	
- Subventions Etat	57 750
Région	
Département	9 900
	31 500

Les projets

<i>Montant prévisionnel des travaux TTC</i>	90 896
Financement :	
- Subventions Etat	22 800
Europe	30 400
	37 696

Aménagement du presbytère :

- Niveau place : réalisation de 2 salles publiques
- Niveau étages : réalisation de 3 logements (2 studios et un appartement en duplex).

<i>Montant prévisionnel des travaux TTC</i>	262 500
Financement :	
- Subventions Etat (DDR)	131 700
Département	43 900
	86 900

Maison des Associations :

Ce projet consiste à la mise en place d'une toiture sur l'ancien garage communal de la place. Cette structure sera dédiée aux activités associatives.

LES ECHOS DE LA CCTB ...

Mise en place de la collecte sélective :

Le principe retenu est la mise en place de PAV (points d'apports volontaires), 27 sur l'ensemble de la CCTB (3 sur Sigoyer).

Le programme d'action se décompose en 3 phases :

- Achat de conteneurs,
- Choix d'un prestataire pour la collecte et l'évacuation vers les centres de tri,
- Volet communication auprès des usagers.

Actuellement la CCTB démarre la première phase, un groupement de commandes s'est constitué avec deux autres communautés de communes afin de mutualiser les procédures de passation de marchés et de réaliser des économies d'échelle, la même démarche est envisagée pour le choix du prestataire (2^{ème} phase).

Ramassage des ordures ménagères :

La CCTB assure la collecte des ordures ménagères sur l'ensemble de son territoire. Pour assurer cette collecte la CCTB possède 2 camions-benne à ordures et emploie 3 agents techniques, une embauche a été nécessaire compte tenu du passage aux 35 H et de l'augmentation significative des volumes collectés (plus de 600 tonnes en 2 ans). L'acquisition d'un nouveau camion-benne à ordures est prévue.

En 2001, 2191 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées. Leur transport jusqu'au centre d'enfouissement a coûté 16,39 euros HT la tonne ; le coût du traitement s'est élevé à 43,45 euros HT la tonne.

Voirie :

Les travaux relatifs à l'amélioration de **la voirie communale** programme 2001 sont achevés et réceptionnés. Sur Sigoyer ont été réalisés en 2002 :

✍ Des travaux d'enduit bicouche :

- Voie communale du Serre des Joncs (300 m) pour 5 527 euros
- Voie communale des Roses (675 m) pour 7 241 euros
- Voie communale de Bigot (230 m) pour 2 930 euros
- Voie communale de la Condamine (430 m) pour 4 392 euros
- Voie communale de Picenton (490 m) pour 4 407 euros
- Voie communale des Auriols (195 m) pour 2 386 euros
- Chemin du Cimetière (55 m) pour 1 872 euros

LES ECHOS DE LA CCTB ...

✍️ ✍️ Création de fossés :

-Voie communale des Rois (342 m) pour 1019 euros

Soit un total de travaux de 29 774 euros HT subventionnés à hauteur de 50 %.

Concernant **la voirie rurale**, les critères européens imposent maintenant un seuil maximum de 500 d'habitants pour pouvoir prétendre aux subventions européennes. 4 communes de la CCTB, dont Sigoyer feront l'objet d'un programme spécifique pour les demandes de financement. Jean Michel Arnaud, Conseiller Général, a demandé un relèvement du seuil à 2000 habitants . Nous attendons une réponse de M. le Préfet de région pour la révision de ce critère très défavorable aux communes rurales. Actuellement les taux de subvention sont de 30% (Conseil Général) et 40 % (Union Européenne).

Aménagement du territoire :

130 km de sentiers touristiques ont été ouverts et balisés sur les 14 communes de la CCTB. C'est l'ONF qui a réalisé l'opération ainsi que le topo-guide (en vente à l'office du tourisme).

Coût de l'opération 133 012 euros HT subventionnée à hauteur de 80 %. plus 90 014 euros HT pour le topo-guide.

Maison des Associations à Sigoyer :

C'est la CCTB qui assurera la Maîtrise d'Ouvrage déléguée de cette opération et qui sollicitera les divers financeurs.

Office de Tourisme de Tallard-Barcillonnette :

Devant les difficultés financières rencontrées par l'Office de Tourisme et pour assurer la pérennité de cette association, un plan de sauvegarde a été mis en place : un acompte sur la subvention 2003 sera versé pour permettre le fonctionnement à court terme et une création de poste est prévu début 2003 à la CCTB avec embauche de l'agent de l'Office de Tourisme ayant le plus d'ancienneté. Cette personne sera ensuite mise à la disposition de l'Office de Tourisme suivant une convention annuelle.

VADE-MECUM sur le P.O.S.

Vous disposez d'un terrain, vous voulez construire ou si vous êtes déjà propriétaire d'une construction vous souhaitez l'agrandir ou y apporter des modifications. Vous êtes responsable des choix des travaux que vous allez faire. Que vous fassiez appel à un architecte ou que vous assuriez vous-même la direction des opérations, sachez que **vos** **liberté de choix n'est pas totale**. Le territoire de la commune est cadastré, répertorié en zones constructibles ou inconstructibles et **il ne vous est pas possible d'édifier ou de modifier un bâtiment n'importe où et n'importe comment**. Un sage conseil : avant de vous engager, vous devez prendre connaissance des règles et contraintes d'urbanisme imposées par le POS (Plan d'Occupation des Sols) de la commune de Sigoyer.

Qu'est ce que le POS¹ ?

Par ses implications sur l'ensemble du territoire communal, il influe considérablement sur l'environnement et le développement économique, social et culturel de la commune.

1°/ C'est un DOCUMENT DE PLANIFICATION :

- il prévoit et organise l'avenir de la commune en délimitant des zones urbaines, des zones à urbaniser et des zones naturelles.
- il organise le paysage de demain
- il réserve les emplacements destinés aux équipements publics.

2°/ C'est un DOCUMENT REGLEMENTAIRE D'URBANISME :

- il définit et régleme l'usage des sols sur l'ensemble du territoire communal, à partir d'une politique établie par la commune
- il concerne chaque parcelle publique ou privée de la commune. Il détermine les droits à construire et les conditions d'évolution attachées à chaque parcelle.

3°/ C'est un DOCUMENT JURIDIQUE DE PORTEE GENERALE :

- il s'impose à tous, particuliers et administrations, dès sa publication.
- il sert de référence obligatoire à l'instruction des diverses demandes d'occupation et d'utilisation du sol, comme le permis de construire.

4°/ Cependant le POS ne répond pas à toutes les questions d'urbanisme :

- il n'est pas un document de programmation dressant un calendrier des réalisations projetées.
- il n'est pas prévu pour régler les problèmes de voisinage relevant du Code Civil ni les problèmes immobiliers relevant du Code de la Construction et de l'Habitation.
- il n'est pas prévu pour résoudre tous les problèmes d'habitat ...

Quel est le rôle du POS ?

Le POS s'attache à traiter :

Des formes urbaines et naturelles : les implantations, les hauteurs, l'espacement des constructions, les jardins, les espaces agricoles et sylvestres qui définissent le paysage de la commune dans le présent et le futur.

De la densité des constructions : en affectant des coefficients d'occupation du sol (COS), différents selon les zones et leur caractère, en déterminant leurs capacités d'accueil et leur animation future.

1. La loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) transformera progressivement les POS en PLU (Plans Locaux d'Urbanisme). La commune de SIGOYER est encore sous le régime du POS, dont la révision a été approuvée le 29 janvier 2002.

VADE-MECUM sur le P.O.S. ... suite

Des équipements publics à prévoir : en réservant des emplacements pour permettre, dans l'avenir, la création d'installations collectives : terrain de sport, zone artisanale, station d'épuration, installation touristique ...

Du réseau de voirie : en prévoyant des aménagements de la voirie existante et la réalisation de voies nouvelles pour améliorer la desserte des quartiers.

De la protection de l'environnement : en réglementant l'aspect des constructions, des espaces, les plantations qui participent à la qualité du cadre de vie.

Du stationnement des véhicules : il doit permettre de répondre au mieux aux besoins des habitants, d'éviter l'encombrement des voies de circulation.

Le contenu du POS :

Le POS est un document juridique ayant force réglementaire, c'est à dire qu'il crée à l'égard de chacun, des droits mais aussi des obligations.

Son contenu est défini par le code de l'urbanisme et comporte quatre pièces :

1. Le rapport de présentation : Il analyse le territoire de la commune dans sa situation actuelle, prévoit son développement et justifie la politique d'urbanisme de la collectivité locale.

2. Le plan de zonage : il précise l'affectation des sols dans les quartiers, selon leurs caractéristiques et les objectifs d'urbanisation définis. Il repère ainsi les installations existantes ou projetées.

3. Le règlement :

Il détermine pour chaque zone en 15 articles :

- la nature des occupations et des utilisations du sol autorisées;
- les conditions d'occupation et d'utilisation des sols;
- les possibilités maximales d'occupation et d'utilisation des sols

4. Les annexes :

Elles contiennent :

- les plans des zones à risques : inondations, éboulements ...
- les servitudes d'utilité publique affectant les sols et leurs usages (eau, gaz, électricité, télécommunications, cimetières, inondations, navigation aérienne ...).
- des documents d'information : plaquette informative du CAUE, etc ...

Comment utiliser le POS :

Que vous soyez propriétaire, locataire, professionnel de la construction, entrepreneur, investisseur, etc ... situez d'abord le terrain ou l'immeuble qui vous intéresse sur le **plan de zonage**.

- repérer et noter les références cadastrales de la parcelle ainsi que la zone dans laquelle il s'inscrit,
- lire attentivement le règlement prescrit pour cette zone ainsi que les dispositions générales,
- dans les annexes, les plans des servitudes d'utilité publique vous renseigneront encore sur les contraintes particulières qui peuvent affecter ces terrains ou ces immeubles.

Ces documents vous indiquent l'ensemble des droits et obligations attachés à ce terrain ou à cet immeuble, où qu'il se trouve sur le territoire communal.



Un extrait du règlement du POS peut être demandé à la Mairie de Sigoyer. Il comprend les dispositions générales et les prescriptions pour la zone concernée que nous vous demandons de lire avec la plus grande attention.

La Mairie de Sigoyer reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Michel MEUNIER
adjoint au Maire

COMMUNIQUER ...

Place du village

-  Un espace traité en enrobé pour la circulation automobile et le stationnement.
-  Un espace traité avec un revêtement stabilisé, **d'un accès strictement limité**, réservé aux piétons, jeux de boules etc ...

Nous demandons à nos concitoyens de respecter ce mode de fonctionnement afin d'assurer à tous une meilleure qualité de vie.

Le conseil municipal



TRAVERSE DU VILLAGE

Par arrêté du Maire en date du 2 décembre 2002, la vitesse est limitée à **30 km/h** dans la traversée du village. Le deuxième plan de l'avant projet sommaire concernant la traversée du village sera exposé en Mairie à compter du 2 janvier 2003.



Points de collecte des ordures ménagères

Ces points de collecte sont réservés aux ordures ménagères, les emballages de tous types et autres déchets doivent être transportés à la déchetterie de Tallard.

Les encombrants peuvent être enlevés par camion une fois par mois en téléphonant à la CCTB (voir page pratique) pour signaler le lieu de dépose et le type d'encombrant (un encombrant est un objet qui ne peut pas être transporté dans un véhicule privé).

COMMUNIQUER ...

Informations administratives

Pièces demandées	Documents à fournir	S'adresser à
Attestation d'accueil pour un étranger venant en France maxi 2 mois	Déclaration obligatoire à remplir par l'hébergeant.	Mairie
Carte d'électeur	Justificatif de domicile et Carte Nationale Identité ou livret de famille ou livret militaire	Mairie du domicile
Carte Nationale d'Identité	Extrait d'acte de naissance, 2 photos, justificatif de domicile, ancienne carte	Mairie du domicile
Certificat de nationalité française	uniquement sur présentation de la Carte Nationale d'Identité française en cours de validité. Sans carte en cours de validité se présenter au Greffe du Tribunal d'Instance de Gap	Greffe du Tribunal d'Instance de Gap
Certificat de position militaire	Bureau Service National	Bureau de recrutement du domicile au moment du recensement
Copie conforme	Toute personne peut l'attester par sa signature	
Duplicata du livret de famille	Formulaire à remplir	Mairie du lieu de mariage ou du domicile
Extrait d'acte de décès	Nom, prénom, date de décès (enveloppe affranchie pour la réponse)	Mairie du lieu de décès ou du domicile
Extrait d'acte pour les français nés à l'étranger	Nom, prénom, date et lieu de naissance, de mariage ou de décès, filiation	Service Central de l'Etat Civil 44941 Nantes Cedex 9
Extrait d'acte de mariage	Nom, prénoms, date de mariage (enveloppe affranchie pour la réponse)	Mairie du lieu de mariage
Extrait d'acte de naissance	Nom, prénoms, date de naissance et filiation (enveloppe affranchie pour la réponse)	Mairie du lieu de naissance
Extrait de Casier Judiciaire	Nom, prénom, nom de jeune-fille, date et lieu de naissance, adresse, enveloppe affranchie et libellée à votre nom et adresse	Casier Judiciaire Central : 107, rue Landreau - 44709 Nantes
Passeport	Formulaire à remplir, photocopie de la carte d'identité en cours de validité sinon extrait d'acte de naissance, justificatif de domicile, timbre fiscal à 60 € ou chèque bancaire	Mairie
Permis de construire, déclaration de travaux, permis de démolir	Dossier en Mairie à retirer puis à déposer	Mairie
Plis d'huissier	pièce d'identité du bénéficiaire ou procuration + pièces d'identités du bénéficiaire et du représentant	Mairie
Recensement militaire au 16 ^e anniversaire	Livret de famille des parents, pièces d'identité	Mairie
Sortie de territoire pour les mineurs	Présence du représentant légal et sa pièce d'identité, livret de famille, carte d'identité de l'enfant, justificatif de domicile	Mairie du domicile

COMMUNIQUER- Facture d'eau A lire à tête reposée...

Déchiffrer la facture d'eau...
Un maximum d'explications en sept points dans un minimum d'espace, pour mieux comprendre ce que recouvre le montant total à payer...

FACTURE N° 306

Commune de SIGOYER
Le Village
05130 SIGOYER
Tel 92 57 83 31

Comptable
Trésorerie de TALLARD
Place du château
05130 TALLARD
Tel : 04 92 54 10 48
Banque de France de Gap
N°compte: 36001 0646800000055078 90

Taxe Abonnement : 35.00
Prix du M3 : 0.50
Réf. compteur : xxxxx

Sigoyer, le 04/11/2002

Libellé	Quantité	Prix	Montant
- Distribution de l'eau :			
Taxe Abonnement		35.00	
Montant consommation	198	0.545	107.91
- Reversement aux Organismes Publics :			
Redevance Agence de Bassin	198	0.029	5.742
Redevance Poll. domestique	198	0.05	9.90
FNDAE	198	0.021	4.158
Concession source O.N.F.	198	0.015	2.970
- Traitement des Eaux usées :			
Taxe abonnement Assainissement		35.00	70.00
	198	0.23	45.54
NET A PAYER (en Euros)			284.54

Date limite de paiement : 10/12/2002

Identification de la facture :

- 🏠 **Numéro de facture**
- 🏠 **Nom et adresse de l'abonné.** L'abonné est la personne ou l'entreprise qui a signé le **contrat d'abonnement**. En général, le contrat a été signé au dépôt de la demande de raccordement au réseau.

Relevé de consommation :

- 🏠 **Nouvel Index :** valeur enregistrée à la dernière relève du compteur (une relève par an).
- 🏠 **Ancien index :** valeur enregistrée à la précédente relève (généralement, l'année précédente).
- 🏠 **Volume consommé en m³ :** **Nouvel index - Ancien index**

Eléments de la facturation :
Arrêté ministériel du 10 juillet 1996

- 🏠 **1ère ligne :** **partie fixe** correspondant à l'abonnement (entretien du branchement, du compteur, droit d'accès au réseau).
- 🏠 **2ème ligne :** **partie variable** en fonction du volume consommé par l'abonné. Prix fixé annuellement pour couvrir les dépenses de distribution, d'entretien et de renforcement du réseau ainsi que les dépenses d'exploitation du service.

Prix unitaires :

- 🏠 **1ère ligne :** **montant de l'abonnement TTC** en euros.
- 🏠 **2ème ligne :** **prix du mètre cube TTC** en euros.

Redevances « assainissement » obligatoires pour les abonnés raccordés à l'assainissement collectif (égout public) : actuellement ne sont concernés que les abonnés raccordés à la station d'épuration des Grévin. Ces sommes comprennent un **abonnement fixe** et une redevance **calculée sur la base de la consommation d'eau potable en m³**. Elles s'ajoutent aux montants des redevances de consommation d'eau.

Redevances « eau » obligatoires revenant aux organismes publics :
Ces sommes sont calculées sur la base de la consommation en m3. Elles s'ajoutent aux montants des consommations et à l'abonnement.

- 🏠 **Redevance agence de Bassin** versée à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse. Elle est destinée à aider financièrement les communes lors de leurs investissements pour préserver la qualité de l'eau.
- 🏠 **Redevance pollution domestique** versée à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour la lutte contre les pollutions domestiques.
- 🏠 **FNDAE : (Fonds National d'Adduction d'Eau)** participe au même principe de solidarité mais en apportant une aide financière aux communes rurales pour leurs investissements.
- 🏠 **Concession sources O.N.F. :** versée à l'Office National des Forêts pour l'exploitation des sources qui sont sur le territoire domanial.

Coupon détachable à joindre obligatoirement au règlement :
Il comporte les références de l'abonné qui paie la facture et les coordonnées de la Trésorerie Publique de Tallard chargée du recouvrement. Lire attentivement les modalités de paiement portées sur la facture.
Respecter la date limite de paiement pour éviter toute majoration pour indemnités de retard que pourrait vous infliger le percepteur.

Renseignements complémentaires :

- ⚠ La facturation est **annuelle** et calculée sur la base de la consommation réelle. Même en cas de consommation nulle, l'abonné est redevable de l'abonnement justifiant son raccordement au réseau.
- ⚠ Le montant de l'abonnement est modulable en fonction des caractéristiques du branchement.
- ⚠ **Le règlement de service de distribution d'eau** peut être retiré en mairie ou consulté sur le site internet de la Mairie. Il est systématiquement remis à chaque demande de raccordement au réseau.

? Les fuites d'eau coûtent cher! Surveillez et faites réparer vos installations. **Toute intervention sur le compteur et en amont de celui-ci est interdite. Signalez rapidement les fuites en mairie.**

? Les dégradations sur votre compteur sont à votre charge : **pensez à sa protection.**

? Pensez à prévenir la mairie de Sigoyer en cas de déménagement ainsi que pour tout changement d'état civil.

? Propriétaires abonnés, sachez que c'est à vous de récupérer les consommations d'eau dans les charges de vos locataires. Il est rappelé que la loi SRU (13 décembre 2000) article 93, incite vivement les propriétaires et services gestionnaires de l'eau (...à individualiser les contrats de fourniture d'eau à l'intérieur des immeubles collectifs d'habitation et des ensembles immobiliers de logements...). Le propriétaire prend alors en charge les études et les travaux nécessaires à la mise en place de nouveaux compteurs.

COMMUNIQUER ...

REUNION PUBLIQUE DU 15 novembre **(Objet : Traverse du village)**

le Maire rappelle les raisons du projet et ses objectifs :

La réfection des réseaux (eau potable, assainissement et eaux pluviales) va entraîner l'ouverture de la rue principale, il semble intéressant d'engager une réflexion sur un aménagement global et cohérent de la traverse du village, cet aménagement doit répondre à 3 objectifs :

- ✍ Sécourir la traverse,
- ✍ Réaliser quelques aménagements paysagers,
- ✍ Réguler le stationnement.

L'avant-projet confié à la DDE a été présenté au public et, c'est à partir de cette étude que la discussion s'est engagée.

LES INTERROGATIONS

Les parties privatives :

- ? Quel sera leur devenir ? Vont-elles devenir publiques ? Y aura-t'il des expropriations ?
- ? Seront-elles aménagées ? Qui va payer ?

Les aménagements :

- ? Quelle sera la hauteur des trottoirs ?
- ? A quel niveau va se retrouver la chaussée ?
- ? Quels aménagements autour de la fontaine, du délaissé de route ?
- ? Va-t'on couper certains arbres ?

Le stationnement :

- ? Va-t'il être matérialisé ?
- ? Où pourra-t'on se garer ? (problème du privatif et devant les commerces)
- ? Où va s'arrêter le car de ramassage scolaire ? (Atribus ?)
- ? Où se déroulera le marché du dimanche matin ?

COMMUNIQUER ...

LES SUGGESTIONS

- > Éviter un projet trop « urbanisé ».
- > Élargir la bande de roulement car de nombreux engins agricoles traversent le village.
- > Envisager un stationnement unilatéral.
- > Prévoir un trottoir moins large sur un seul côté.
- > Prévoir plus de places de stationnement, notamment côté sortie ouest du village.
- > Mieux sécuriser l'entrée Est du village (salle des 2 Céüze, chemin piétonnier, pont étroit...)
- > Prévoir un parking 2 roues.
- > Prévoir un cahier de doléances.
- > Installer des chicanes pour améliorer la sécurité.
- > Bien réfléchir sur l'emplacement des brise-essieux.

La réalisation d'une passerelle piétonnière et le réaménagement de l'accès au cœur du village sont perçus comme des aménagements nécessaires.

LES SUITES DE LA REUNION PUBLIQUE

La commission « urbanisme » s'est réunie le mardi 26 novembre et a retravaillé l'avant-projet de traverse du village en tenant compte à la fois des observations et suggestions recueillies mais aussi des objectifs de sécurité fixés par le cahier des charges. Un deuxième plan (avant-projet sommaire) va être réalisé par les services de la DDE, il sera exposé en mairie courant janvier 2003. Ce document après examen et dernières modifications permettra d'élaborer le projet définitif qui sera présenté aux financeurs.

LA MOUCHE EPINGLEE ...



LE BENEVOLE

Le bénévole (*Activus benevolus*) est un mammifère bipède qu'on rencontre surtout dans les associations où il peut se réunir avec ses congénères. Ils se rassemblent à un signal mystérieux appelé « convocation ». On les rencontre souvent en petits groupes dans divers endroits quelquefois tard le soir, l'œil hagard, le teint blafard, discutant ferme sur la meilleure façon d'animer une manifestation ou de faire des recettes supplémentaires pour boucler le budget.

L'ennemi héréditaire du bénévole est le « yaqua » dont les origines n'ont pu être déterminées. Le « yaqua » est aussi un mammifère bipède, mais il se caractérise surtout par un cerveau très petit qui ne lui permet de connaître que deux mots « y'a qu'à » ce qui explique son nom.

Le yaqua attend ! Il attend le moment où le bénévole fera une erreur, un oubli, pour bondir et lancer son venin qui atteindra son adversaire et provoquera chez lui une maladie très grave appelée le découragement.

Les premiers symptômes de cette implacable maladie sont visibles rapidement : absence de plus en plus fréquente aux réunions, intérêt croissant pour son jardin, sourire attendri devant une canne à pêche et attrait de plus en plus vif qu'exercent un bon fauteuil et la télévision sur le sujet atteint.

Les bénévoles décimés par le découragement risquent de disparaître et il n'est pas impossible que dans quelques années on rencontre cette espèce uniquement dans les zoos, où comme ces malheureux animaux, ils n'arrivent pas à se reproduire.

Les yaquas avec leurs petits cerveaux et leurs grandes langues viendront leur lancer des cacahuètes pour tromper l'ennui. Ils se rappelleront avec nostalgie d'un passé pas si lointain où le bénévole abondait et où l'on pouvait le traquer sans contraintes.

Relevé lors des journées du patrimoine, château de Picomtal

LE COIN DES ASSOCIATIONS ...





Le voyage de l'association suit son cours. De nouveaux ordinateurs, de nouveaux périphériques (Webcams, convertisseurs vidéo), les éternelles séances bi-hebdomadaires dont la plage horaire s'est encore étendue (pas possible ? si, si, de 19h30 à 22h00), de la constance chez les animateurs (toujours 4 depuis les 3 ans de fonctionnement de l'association).





La salle informatique est entièrement mis à disposition des institutrices de l'école de Sigoyer afin que ces dernières puissent organiser des séances autour de l'initiation à l'informatique ou bien, tout simplement, profiter du grand nombre de poste disponibles (7 au total) et ainsi aller plus vite pour rendre les textes destinés au bulletin municipal !

Nous allons détailler un peu ces quelques lignes :

 Côté matos, l'équipement s'est enrichi de 2 nouveaux ordinateurs au top. Lecteurs de DVD et graveur de CD bien sûr. Mais aussi sur l'un d'entre eux un petit boîtier qui ne paie pas de mine mais offre plein de possibilités dans le domaine de la vidéo : ce convertisseur analogique-numérique vous permettra d'enregistrer sur l'ordinateur pour montage tout type de formats vidéo (caméra DV, VHS, HI 8, S-VHS, magnétoscope VHS...) et de les restituer dans le format souhaité. Alors à vos caméscopes et tous au club pour les séances vidéo.

 L'assemblée générale de l'association s'est déroulée le vendredi 22/11/02. Face à un public nombreux, Vincent a exposé le rapport moral de l'association et Stéphane, le rapport financier. Abasourdi par leur prestation, l'échange entre les adhérents présents et le bureau fut fructueux. En voici les principales décisions :

 La cotisation : ramenée à 15 € /personne ou 30 € /famille (à partir de 3). Et oui l'association est à contre courant : trouvez une baisse de prix ou de cotisation depuis le passage à l'Euros !

 Afin de s'adapter au mieux aux besoins des adhérents, l'organisation des séances est revue de la manière suivante :

Les séances de formation auront toujours lieu le mercredi mais, à partir du 6 janvier, elles seront planifiées par thème selon le calendrier suivant . Certains thèmes, particulièrement riches, nécessitent deux séances consécutives.

LE COIN DES ASSOCIATIONS ...



Date	Thème	Animateur
8/1/03	Vidéo numérique : comprendre les différents formats, survoler les outils, se familiariser	Vincent
15/01/03	Traitement d'images : scan, acquisition photo, fichiers, transfert	Michel
22/01/03	Traitement d'images : retouche d'images	Michel
09/01/03	Utilisation du GPS	Stephane
5/02/03	Montage vidéo 2 séances: enregistrer un film sur l'ordinateur à partir de son caméscope, monter le film (titrage, doublage son,...), le restituer sur cassette VHS ou le	Vincent
12/02/03		Vincent
19/02/03	<i>Vacances scolaires</i>	
26/02/03	<i>Vacances scolaires</i>	
5/03/03	Transposition Vinyls/CD séance 1	Stephane
07/03/03	Transposition Vinyls/CD séance 2	Stephane
26/03/03	Vidéo numérique : Faire une copie de sauvegarde de ses DVD, graver ses vidéo per-	
2/04/03	Bureautique : Utilisation d'un tableur	Eric
9/04/03	Bureautique : Utilisation d'un traitement de texte	Eric
16/04/03	<i>Vacances scolaires</i>	
23/04/03	<i>Vacances scolaires</i>	
30/04/03	Bureautique : Publication assistée par ordinateur	Eric
28/05/03	La musique et l'informatique : composition sur ordinateur	A voir

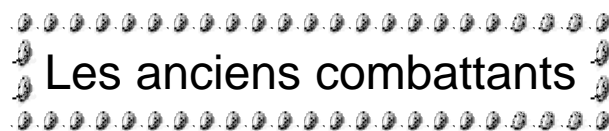
Les personnes intéressées par un thème sont invitées à se manifester auprès de l'animateur des séances au moins 15 jours avant la séance : l'animateur pourra ainsi adapter la séance aux personnes présentes aussi bien en terme de contenu que d'horaires, sous réserve que chacun y trouve son bonheur bien sûr.

Les mercredis ne figurant pas sur le tableau seront complétés ultérieurement sur l'affichage de la salle informatique.

Les séances du vendredi restent libres. Elles restent en particulier ouvertes aux adhérents qui ont un besoin ponctuel de formation.

- ? Attribution d'une adresse e-mail à tous les adhérents (qui n'en n'ont pas déjà une)
- ? Le club s'oriente vers l'utilisation de « freeware » et de logiciels libres (voir l'article de Vincent page 27). Ces derniers, d'excellente qualité, sont souvent gratuits et conviennent donc parfaitement au milieu associatif.

LE COIN DES ASSOCIATIONS...



Assemblée Générale :

L'assemblée générale de l'A.A.C.S. a eu lieu le 3 novembre 2002 en mairie de Sigoyer. A l'ordre du jour :

-Présentation des différents rapports, financier et d'activité.

-Élection du bureau

Ont été élus : Arthaud Gilbert, trésorier ; Borel Auguste, vice-président ; Escallier Jean-Paul, Trésorier adjoint ; Ligozat Gilbert, secrétaire ; Paoletti Maurice, président d'honneur. Les participants ont fait part de leurs remerciements à M. Paoletti pour ses 3 années de présidence.

Auguste Borel, vice-président est chargé d'assurer la responsabilité de l'association jusqu'à la prochaine assemblée générale.

-Préparation de la cérémonie du 11 novembre.

-Débat sur le 40e anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie.

Cette rencontre a été clôturée par un apéritif.

Il y a 40 ans l'Algérie...

A l'occasion de la cérémonie du 11 novembre, a été évoqué le 40e anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie. Extraits du discours d'Auguste Borel vice-président de l'AACS.

« Il n'est pas habituel de parler de la guerre d'Algérie en cette cérémonie du 11 novembre. Nous souhaitons en parler aujourd'hui, car il s'agit cette année du 40e anniversaire de la fin de cette guerre. Guerre qui a fait de très nombreuses victimes, près de 30 000 soldats français. A la baie St Michel à Chorges, un monument rappelle le souvenir des hauts alpins morts en Algérie. Beaucoup de morts dans la population civile terrorisée et massacrée par le FLN. C'est dans ce contexte de guerre civile et de barbarie, que le contingent a été envoyé en Algérie. Les accords d'Evian mettant fin à cette guerre n'ont pas été respectés puisque à notre départ, 150 000 harkis ont payé de leur vie leur attachement à la France. A ce jour la population civile : femmes, enfants, vieillards, est encore massacrée.

A l'automne 2000, les médias se sont emparés de cette guerre ; ces témoignages, ces débats, ne restituaient pas la réalité de notre guerre d'Algérie, celle des simples appelés âgés de 20 ans. A entendre certains, nous avons été des assassins, des violeurs, des tortionnaires... Certains de nos censeurs veulent, souvent sans l'avoir vécu, 40 ans après, nous expliquer ce que nous avons fait et comment faire une guerre propre, indolore, sans blessés, sans morts, sans souffrance... Nous ne pouvons accepter cette présentation de ce douloureux événement ne serait ce que pour le respect de nos 30 000 camarades qui ont payé de leur vie.

Tous, nous avons vécu cette épreuve avec nos qualités et nos défauts, notre courage et nos peurs, en ayant conscience d'avoir fait notre devoir, avec honnêteté, comme nous l'a demandé notre pays, la France.

Nous ne sommes pas fermés au débat, mais au sensationnel, nous préférons l'objectivité. Peu nous importe l'audimat. Espérons que dans les livres d'histoire, la guerre d'Algérie sera transmise aux enfants des écoles d'une autre façon que celle présentée par les médias ces derniers temps. La guerre, ce n'est pas du cinéma, ce n'est pas une romance. Dans les combats de 14-18, de 39-40 ou d'Algérie, ceux qui étaient tués ne mourraient pas en chantant la Marseillaise ou en criant vive la France !...»

LE COIN DES ASSOCIATIONS ...



Le 20 septembre 2002, le Foyer d'Animation de Sigoyer a tenu son assemblée générale à laquelle tous les habitants pouvaient participer.

L'élection d'un « nouveau » bureau a eu lieu :

- Président d'honneur : BONNARDEL Alain, Maire de Sigoyer
- Présidente : MI CONNET Marie-Noëlle
- Vice-président : TOURRES Jean-François
- Secrétaire : ROUIT Régine
- Vice-secrétaire : RAMBAUD Grégory
- Trésorière : GARCIN Christiane
- Trésorière adjointe : PARA AUBERT Monique

Vous aurez sans doute en voyant certains noms une impression de déjà-vu, mais vu le petit nombre de participants, il était difficile de faire différemment. Heureusement qu'il y avait la présence de jeunes adolescents du village qui nous ont beaucoup aidés dans la plupart de nos manifestations et qui nous ont un peu remonté le moral, sinon !!!

L'occasion pour le foyer de faire passer le message suivant : « Si vous voulez encore des animations nombreuses et variées venez nous rejoindre, pour une journée ou même une heure, régulièrement ou ponctuellement, nous serons heureux de vous accueillir. L'animation d'un village ne doit pas reposer sur les épaules d'une poignée de bénévoles qui commencent à fatiguer. Ces personnes prennent beaucoup sur leur temps de loisirs, organisent leur travail et délaissent amis et famille pour essayer de vous divertir et de vous faire oublier les tracas quotidiens, aussi essayez de les seconder autant que faire se peut, ils ont besoin de vous tous. »

Après la soirée « Beaujolais nouveau », le 23 novembre, nous vous proposons quelques concours de cartes (mounes et belote) suivis du loto le 23 février 2003 et des feux de la Saint-Jean, les concours de boules étant toujours prévus pour cet été.

Marie-Noëlle MI CONNET

LE COIN DES ASSOCIATIONS ...



Madame CHARDAN Germaine est remplacée par Madame LEFEVRE Jacqueline lors de l'assemblée générale du 14 mars 2001. Pendant 21 ans Germaine a assuré le secrétariat du club, nous avons organisé une réception pour la remercier pour son travail et son dévouement.

Le 19 Octobre 2002, rassemblement à l'hôtel Muret pour les 90 et 80 ans des adhérents du club et des personnes nées à Sigoyer.

Les 90 ans : MATHIEU Mauricette née BRON excusée,
PARA Fernand
MARTIN-TEYSSERE Jean

Les 80 ans : BONNARDEL René
CLEMENT Fernand
DALLEST Fernand
GUILLAUME Constant
MASSE Ginette née COMBE
PARA Raoul
RICARD Denise née ESCALLIER
REYNUD Carmen née EBRARD
RAMBAUD René
TOURRES Jean

Ensemble nous avons passé une agréable journée, avec de nombreux chants et histoires. Paul Ligozat qui était membre du Club est décédé. Nous adressons à sa famille nos affectueuses salutations.

Le club du 3e âge vous souhaite de passer de bonnes fêtes et surtout une bonne santé.

Henri MARTIN-TEYSSERE



LE COIN DES ASSOCIATIONS ...

Depuis la rentrée scolaire, Planète mômes a proposé plusieurs activités.



L'Halloween des petits sorciers du 30 octobre aura fait sortir de leurs tanières les plus jeunes de nos adhérents. La traditionnelle collecte des sucreries aura été fructueuse et nous remercions à cette occasion les habitants du village pour leur accueil. Les petits sorciers sont tous repartis avec des potirons lumineux qu'ils ont eux-mêmes confectionnés.

Le 23 novembre, le foyer d'animation avait mis à disposition la « sono » et des DJ's locaux. Ainsi la Teuf des D'jeuns s'est formidablement bien passée sur les rythmes effrénés choisis par les jeunes. Expérience à renouveler ...



Les projets sont nombreux. L'atelier « perles » reprendra certainement dès que Géraldine (notre animatrice) aura un peu plus de temps. Vous serez tenus au courant. Sinon, nous réfléchissons à l'organisation de journées « course d'orientation » avec un accompagnateur en moyenne montagne, Marc VINCENT, qui organise depuis quelques années ce genre de sortie pour les jeunes de 6 à 11 ans. Cette activité se déroulerait sur les contreforts de Céuze.

Suite à la réussite du repas poisson de l'année dernière, Planète Mômes pense organiser le même type de repas à thème. Cette fois, le fromage sera la denrée à l'honneur et afin d'éliminer nos abus, la soirée se terminera par un karaoké. Ce repas est prévu pour la fin du mois de janvier.

Une nouvelle animation pour les adolescents et adultes sigoyards va commencer en janvier 2003 : une activité théâtre (improvisations, saynètes, travail sur la voix et positionnement du corps sur une scène ..) organisée par Denis MULIN (renseignements au 04.92.57.70.45). Rendez-vous le 6 janvier 2003 à 20h30, salle des deux Céuze pour discuter des envies de chacun.

Voilà en quelques mots le programme pour les mois qui viennent. Nous profitons de ce papier pour préciser que les activités organisées par l'association nécessitent le règlement de la cotisation annuelle (8€ par an et par famille) pour une question de responsabilité vis à vis des assurances. Nous comptons sur vous pour respecter cette petite contrainte ! Les activités de l'association s'adressent à toutes les classes d'âges, aussi bien les enfants que les adolescents et les adultes.

Nous vous rappelons que les réunions de l'association ont lieu, en principe, le premier mardi de chaque mois et sont précisées par un affichage sur le panneau de la place de la mairie. N'hésitez pas à vous joindre à nous et à apporter des idées pleines de nouveautés !

L'équipe de Planète Mômes vous souhaite de bonnes Fêtes et vous dit donc à très bientôt ...

LE COIN DE L'ÉCOLE ...

Court extrait d'un travail réalisé sur le cirque depuis plusieurs semaines, pour la préparation du spectacle de Noël du 14 décembre 2002. Les textes présentés ont été sélectionnés par les enfants.

Dans mon cirque

Dans mon cirque, il y a un lion qui dompte un dompteur

Dans mon cirque, il y a un dompteur qui fait faire du vélo à un poisson et qui dompte des balles

Dans mon cirque, il y a un funambule qui court sur des livres volants et qui monte un chien multicolore

Dans mon cirque, il y a un clown qui trotte au plafond. Il joue de la trompette avec une fleur, saute sur les nuages et fait la course avec des escargots.

Dans mon cirque, il y a un contorsionniste qui tombe du ciel.

Dans mon cirque, il y a une équilibriste qui marche sur l'eau.

Dans mon cirque, il y a un lanceur de couteaux qui lance la terre.

Dans mon cirque, il y a un trapéziste qui fait des bulles

Dans mon cirque, il y a un acrobate qui fait le tour de la terre en une seconde.

Dans mon cirque, il y a un jongleur qui jongle avec le soleil et fait apparaître des oiseaux.

Les CE1,

Amanda, Camille, Juliette,

Ophélie, Quentin et Samy



Le cracheur de feu par
Marie-Lou

Notre cirque est fantastique

Le clown joue aux boules.

Les acrobates font les pirates avec les patates.

Le magicien est un martien

Monsieur Loyal est une volaille

Le funambule est somnambule

La jongleuse est peureuse

Le jongleur pleure

Le lanceur de couteaux fait de la moto

Notre cirque est fantastique et on fait de la gymnastique

Camille et Ophélie

LE COIN DE L'ÉCOLE ...

Au cirque



Mon cirque est fantastique et classique
Monsieur Loyal mange une volaille avec de l'ail et de la paille
Le lanceur de couteaux lance des motos et des noix de coco
L'acrobate est un pirate qui fait des maths avec sa cravate et ses nattes
Le jongleur pleure avec une fleur
Le magicien est un martien qui a un moulin et un chien
Le clown tourne sur un clou, une poule et une boule

Quentin et Samy

L'écuyère par Enzo

Si j'étais...

Si j'étais un magicien
Je transformerais le monde en porcs-épics
J'éblouirais le public
Et je sèmerais la panique

Si j'étais un funambule
Je marcherais sur l'équateur
Je progresserais sur des jongleurs
Et je me ferais de grosses peurs

Si j'étais un tigre
Je dévorerais les magiciens
Je salerais les marins
Et je les dégusterais avec du pain

Mais je ne suis qu'une toute petite souris
Robin VALLEE



Le trapéziste par Pauline



Le magicien par Marie

LE COIN DE L'ÉCOLE ...



Par Inès

Les animaux rentrent dans leurs cages tout penauds .

Eh ! Les éléphants ne faites pas tout ce boucan !

Oh ! Oh ! les hippopos attention aux crocos sinon

Pas de quartier vous serez tous mangés .

Ah ! La girafe qui met des baffes au pif ! Et paf !

Rien ne peut les arrêter ils sont gourmands, ils sont fringants

Dès leur entrée ils vous font rire ça c'est vrai !

Nina SOLENGHI

Si j'étais un serpent
Je me tortillerais autour d'un paon
Je m'enroulerais autour des gens
Et je me contorsionnerais sur un éléphant

S'il était un kangourou
Il sauterait sur des poux
Il se baladerait avec un loup
Et il bondirait comme un feu

Si nous étions des artistes de cirque
Nous élèverions des tigres très chics
Nous ferions des numéros comiques
Et nous ferions du trapèze avec un élastique

Mais cela n'existe que dans mon cirque
Clémentine POLYCARPE



Le jongleur par
Gwénael



par Maélysse

Un éléphanteau joue du diabolo
Deux hippopotames tapent sur des tams tams
Trois crocodiles partent sur le Nil
Quatre lions qui jouent au ballon
Cinq panthères qui bondissent en l'air
Six ours blancs assis sur un banc
Sept tigres qui font des équilibres
Huit serpents sifflotant
Neuf girafes très voraces
Dix éléphants dansant et barrissant
Mille spectateurs qui s'esbaudissent

Alban GIRARDIN

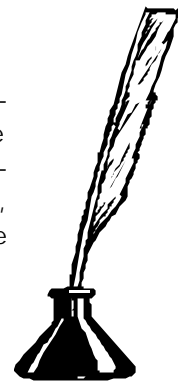
VOUS AVEZ LA PAROLE...



- Petit Rappel -

Vous avez aimé un bouquin ou un disque, vous voulez faire partager une idée, une opinion ou votre passion. Cet espace d'expression qui n'est délibérément pas polémique est le VOTRE. Les personnes désirant faire paraître une information dans cette rubrique devront faire parvenir leur manuscrit signé un mois avant les parutions de bulletin, c'est à dire durant les mois de Mai et Novembre respectivement pour les bulletins de Juin et Décembre.

Alors, à vos plumes...



Une petite histoire du coing ...

La saison vient de passer où l'on ramasse ces fruits rustiques pour les préparations culinaires délicieuses mais on peut encore trouver quelques rebelles sur les arbres défeuillés pour consoler les tristesses et chagrins d'amour hivernaux ...

L'histoire ancienne de ce fruit mystérieux remonte aux Grecs qui ne s'étaient pas trompés en l'élisant symbole de l'amour et du bonheur, rien que ça. Ils l'avaient nommé « pomme des hespérides », les hespérides étant les nymphes gardiennes du jardin des dieux. Les arbres de ce jardin produisaient des pommes d'or (autre dénomination du coing) qui assuraient l'immortalité ...

Dans la mythologie Grecque, la déesse Aphrodite porte dans la main droite un coing qui est un cadeau du dieu Pâris (Cf. la faïence figurant sur la page de garde datant de 1539 et réalisée par Guido FONTANA). Le dieu Pâris était chargé d'être l'arbitre entre Héra, Athéna et Aphrodite qui se disputaient la pomme d'or que les dieux avaient destinée à la plus belle. Ce dernier pencha donc pour Aphrodite qui en échange lui promit la main d'Hélène. Fort de cette promesse Pâris enleva Hélène ce qui eu pour conséquence la guerre de Troie ! Tout ça pour un coing ?? Tiens d'ailleurs, en parlant de guerres passées ou futures, au temps de la splendeur de Bagdad, le poète et maître queux Abou I shaq I brahim ibn al-Mahdi, demi-frère du calife, régala ses courtisanes d'un jeune poulet dodu mijoté dans du jus de coing frais. Dans la marmite, oignons, pois chiches, lichette de vinaigre, coriandre séchée, poivre, gingembre et cumin. Pensez-vous que la bonne cuisine puissent encore apaiser des belliqueux ?

Symbole d'amour et de bonheur pour les Romains aussi, ces derniers avaient coutume lors des cérémonies de mariage, d'offrir des coings aux nouveaux époux, juste avant qu'ils ne franchissent le porche de leur nouvelle demeure, alors que les grecs le réservaient à la jeune mariée qui devait le croquer avant d'entrer dans la chambre nuptiale afin que sa bouche soit imprégnée d'un doux parfum, présage de félicité conjugale. La déesse Vénus, assimilée à Aphrodite, porte d'ailleurs un coing également dans la main droite. La même scène de jugement par le dieu Pâris existe dans la mythologie romaine entre Junon, Minerve et donc Vénus assimilées respectivement aux déesses Grecques Héra, Athéna et Aphrodite.



VOUS AVEZ LA PAROLE...

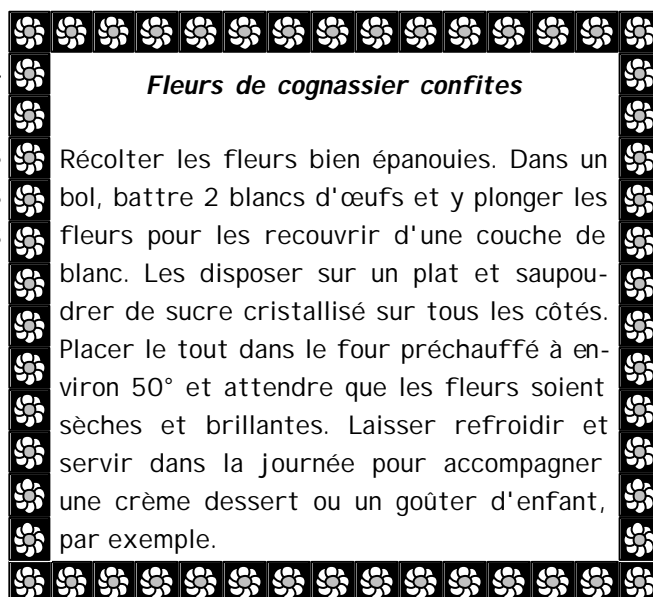
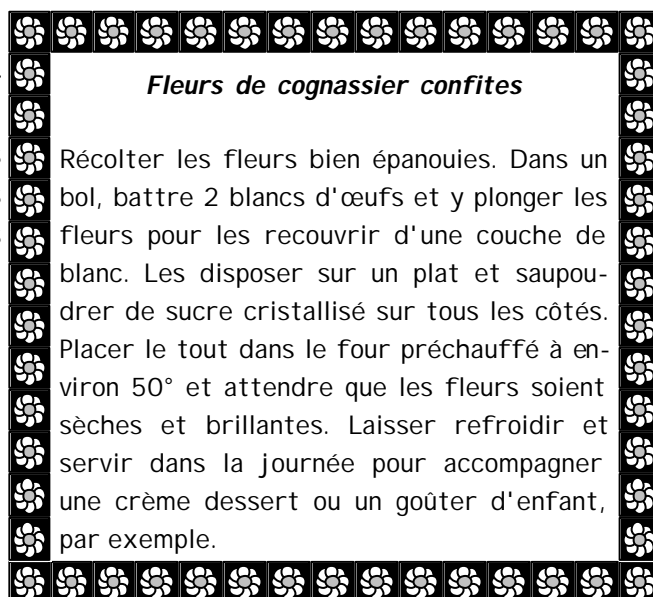
Le Cognassier est un arbre originaire de l'ancienne perse et l'Anatolie où il était cultivé depuis 4000 ans. Les Romains cultivèrent longtemps ce fruit à Cydon, ville de Crète qui à été de ce fait aussi appelée « poire de Cydonie ». Le nom scientifique du cognassier, *Cydonia oblonga*, traduit cette origine. Les Romains multiplièrent et répandirent la culture de cet arbre à l'ensemble de l'Europe.



De la famille des Rosacées, cet arbre tortueux peut s'élever à 4 ou 5 mètres de haut. Les feuilles sont ovales, entières, parfois légèrement dentées et cotonneuses sur la face inférieure. Les fleurs (mois de mai), à 5 grands pétales, blancs à rosés, poussent solitaires à l'extrémité des rameaux. Les fruits, mûrs en septembre ou octobre, sont de grosses poires jaunes vif, cotonneux et très odorants à maturité.

Âpres, aigres et astringents à l'état cru, en un mot indigestes, la « poire de velours » comme on la nomme à Fribourg, dégage une fois travaillée un goût et un parfum d'une infinie délicatesse. Ils poussent dans les haies et bords de cours d'eau surtout dans le midi ainsi que dans l'Europe méridionale où il n'est que naturalisé, alors qu'indigène dans l'Asie mineure, le Caucase et la région caspienne. Actuellement 4 espèces se partagent ce territoire, mais on ne rencontre que *Cydonia oblonga* dans nos contrées. Vous pouvez aussi le trouver sous le nom de *Cydonia vulgaris* dans la bibliographie, qui est un synonyme avant que les botanistes ne se mettent d'accord sur le premier nom.

Les propriétés médicinales et cosmétiques de ce fruit n'ont pas à rougir face à cette riche mythologie. Deux parties du fruit sont utilisées en pharmacopée : la chair et les pépins (avec leur mucilage). Connu depuis le moyen-âge en France, il est fait grand usage de la chair du fruit comme antidiarrhéique. La pâte de coing était connue des apothicaires du 12e siècle, qui la faisaient cuire dans du miel avec des épices. Les pépins et leur mucilage étaient connus des Arabes qui s'en servaient par contre de laxatif pour soulager les intestins. Les apothicaires moyenâgeux utilisaient en revanche la décoction des pépins pour soigner les tuberculoses pulmonaires. Très adoucissant, les pépins sont également utilisés contre les gerçures des lèvres, des mains ou des seins.

	<p style="text-align: center;">Fleurs de cognassier confites</p> <p>Récolter les fleurs bien épanouies. Dans un bol, battre 2 blancs d'œufs et y plonger les fleurs pour les recouvrir d'une couche de blanc. Les disposer sur un plat et saupoudrer de sucre cristallisé sur tous les côtés. Placer le tout dans le four préchauffé à environ 50° et attendre que les fleurs soient sèches et brillantes. Laisser refroidir et servir dans la journée pour accompagner une crème dessert ou un goûter d'enfant, par exemple.</p>	
--	--	--

VOUS AVEZ LA PAROLE ...

En Espagne également, Don Quichotte suggère à son fidèle Sancho Panza quelques tranches de gelée de coings pour soulager ses problèmes de digestion et replacer son estomac tourmenté. Depuis, le « dulce de membrillo » est devenu une sucrerie très populaire que l'on sert à la fin du repas.

Concernant la cosmétique, du fait de leur forte concentration en substances mucilagineuse, les pépins sont utilisés dans de nombreuses préparations, notamment les gels pour les cheveux ou aussi la Bando-line des coiffeurs. Les pépins sont également utilisés depuis fort longtemps en parfumerie. Ainsi, les Romains tiraient des pépins une huile essentielle qu'ils utilisaient comme parfum.

A l'heure actuelle, les coings sont un peu les parents pauvres de notre civilisation du « consommé rapide ». Ces fruits un peu grotesques, « même pas bons » à manger crus, sont pourtant prometteurs dans de nombreuses préparations culinaires en dehors de la traditionnelle pâte de coings. Essayez-vous à mettre un fruit ou deux, pelés et épépinés, dans une viande mijotée comme du lapin ou même du gibier. Vous pouvez également tenter des dés de coings revenus dans un peu de beurre pendant un bon quart d'heure et déglacés par une lchette de vinaigre (pourquoi pas du balsamique). En espérant vous avoir redonné goût à ce fruit aux joies insoupçonnées, bonne dégustation !

Gerbaud Éric

Au fait qu'est-ce qu'un logiciel libre ?

Il s'agit de programmes comme les autres, mais protégés par un type de licence particulier. Leur licence permet aux utilisateurs de lire et modifier le code source du programme (le code source, ce sont les lignes en langage informatique qui composent un programme). Ainsi, l'utilisateur peut regarder comment est fait le programme et le modifier s'il en a envie.

L'accès au code source pour l'utilisateur, c'est une révolution pour l'informatique.

Les logiciels libres s'opposent aux logiciels dits propriétaires, qui interdisent de lire ce code: seul le propriétaire du code (en général l'entreprise qui l'a créé) a le droit d'y accéder.

Libre ne veut pas dire gratuit : même si un grand nombre de logiciels libres sont gratuits, ce n'est pas une obligation. La seule obligation concerne l'accès au code. On a le droit de les vendre aussi cher que l'on veut (reste ensuite à trouver des acheteurs). Ce qu'on appelle "freeware" est gratuit, mais il n'est pas possible de lire son code-source: il est donc lui aussi propriétaire.

Il existe plusieurs types de licences de logiciels libres. Elles doivent toutes spécifier que l'utilisateur a le droit d'accéder aux sources. Certaines, plus rigoureuses, interdisent que les lignes de codes d'un programme libre soient intégrées à un programme propriétaire: la licence GNU General Public Licence, avec la notion de copyleft (un copyright à l'envers). D'autres acceptent cela (la licence BSD).

Pour plus d'informations :

<http://april.org> : l'association pour la recherche et promotion en informatique libre

<http://www.libresoftware-educ.org/>: sites des journées du logiciel libre pour l'éducation (d'où est extrait cet article)

Vincent FERNANDEZ

VOUS AVEZ LA PAROLE ...

Du Foyer familial à la salle des deux Céüze ...

Le 27 octobre 1929, le Maire, M. ODDOU Joseph, suggère à son Conseil Municipal la création d'un Foyer Familial, souhaité par nombre de ses administrés, ceci en l'absence de salle de réunion.

De l'avis général, l'emplacement le plus favorable est à l'entrée du village, dans la propriété de M. RAMBAUD Sosthène, disposé à vendre à la commune une parcelle de 132 m² pour sa réalisation.

Le 23 mars 1930, l'achat du terrain est réalisé. Le Foyer Familial fut construit au cours de l'année 1932.

C'est le début d'une longue et belle histoire qui, pendant plus de 60 ans a réuni et rapproché, de génération en génération, les Sigoyards. Sigoyer était le village de la fête et de la convivialité où, jeunes et moins jeunes des communes alentours aimaient faire la « noce ».

Qui se souvient des fêtes et Animations mémorables qui se sont déroulées à Sigoyer. Il est vrai que la télévision n'avait pas encore envahi les foyers, et, chacun aimait à se retrouver.

Avec le temps, le bâtiment du Foyer Familial eut besoin d'être rénové. En 1994, le Maire, Jean-Louis ALLEMAND et son Conseil Municipal décidèrent de sa démolition. Les travaux débutés en avril 1995 seront achevés en novembre de la même année.

La salle des fêtes actuelle voyait le jour ... Elle a été inaugurée et baptisée « Les deux Céüze » par le Maire, M. Alain BONNARDEL, pour son emplacement face aux deux montagnes de Céüze, qui se reflètent dans le vitrage de l'entrée.

Les associations de Sigoyer bénéficient de la gratuité de la location. Les particuliers de la commune doivent s'acquitter d'une modique somme, les utilisateurs extérieur à la commune d'une somme plus élevée.

Une seule obligation est demandée aux utilisateurs : respecter l'intégrité de la salle et la rendre propre.

Responsable de la salle : Jean-Marc CORNIL
Tel. : 04 92 57 87 47

État - Civil 2002 (2^{ème} Semestre)

Naissances :

~~///~~ Julia, fille de Alfons et Régina HAMELIJNCK, Dessous le serre, le
30.08.2002

~~///~~ Margo, fille de Patrice GIRARDIN et Géraldine COUSIN, Surville, le
11.11.2002

Mariages :

~~///~~ FORGUES Yannick et BORDIGA Marie-Emmanuelle, Les Parots,
6.07.2002

~~///~~ DAVID Jérôme et BLEUSE Virginie, Les Roses, 20.07.2002

~~///~~ MASSIRE Laurent et LEAUTIER Stéphanie, domiciliés à GAP,
27.07.2002

~~///~~ NAL Serge et BONNET Marjorie, Les Murets, 7.09.2002

~~///~~ ROMERO Frédéric et DANDEL Catherine, Les Courtès,
14.10.2002

Décès :

~~///~~ NAL Marie-Jeanne, le village, 2.08.2002

~~///~~ PARA Arnaud, Saint Laurent, 13.08.2002

~~///~~ LIGOZAT Paul, Les Bonnets, 10.11.2002

PAGE PRATIQUE...

MUNICIPALITE :

MAIRE : BONNARDEL Alain ☎ 04 92 57 91 30
ADJOINTS : LIGOZAT Jeannin ☎ 04 92 57 81 66
MICHALINOFF Jacques ☎ 04 92 57 86 56
MEUNIER Michel ☎ 04 92 57 93 51

MAIRIE :

SECRETARIAT ☎ 04 92 57 83 31
Télécopie 04 92 57 96 09
mairie-de-sigoyer@wanadoo.fr
OUVERTURE AU PUBLIC lundi, mercredi et vendredi de 13h 30 à 18h 30

SALLE « LES DEUX CEÛZE » :

RESPONSABLE : CORNIL Jean-Marc ☎ 04 92 57 87 47

DIRECTION ECOLE :

☎ 04 92 57 91 12

RECEVEUR POSTE :

☎ 04 92 57 83 00

OUVERTURE AU PUBLIC le matin : du lundi au vendredi de 11h à 12h et le samedi de 9h à 12h
l'après midi : tous les jours ouverts sauf mercredi et samedi de 14h30 à 17h00

DEPARTEMENT :

CONSEILLER GENERAL : M. ARNAUD Jean-Michel, ☎ 04 92 40 38 19
Hôtel du Département - BP159 - Place St-Arnoux - 05008 GAP Cedex
Mairie de Tallard : 04 92 54 10 14
jmarnaud.cg@wanadoo.fr

C.C.T.B. :

DIRECTEUR ☎ 04 92 54 16 66
Déchetterie ☎ 04 92 54 27 29
Horaires d'ouvertures : mardi, jeudi, vendredi 14 h - 18 h
lundi, mercredi, samedi 8 h - 12 h / 14 h - 18 h

SECOURS :

POMPIERS ☎ 18
GENDARMERIE ☎ 17 OU 04 92 54 20 05
SAMU ☎ 15

ASSISTANTE SOCIALE : Melle GUNZBERGER

☎ 04 92 53 20 40

Maison des solidarités 3 rue E. Cézanne 05000 GAP

RESPONSABLES DU RELAIS BIBLIOBUS : Mmes Robert C., Devaux B., Modanese C. et Soubrane O.

PERMANENCES : École / salle de documentation, le vendredi de 16h 30 à 20h